

## DOSSIER DE CANDIDATURE

- en cycle LICENCE AES

Année universitaire 2009 – 2010

**NOM** .....  
(pour les femmes, indiquer le nom de jeune fille suivi, s'il y a lieu, de épouse X)

**Prénoms** ..... N° sécurité sociale .....

Sexe Masculin  Féminin  Nationalité .....

Date de naissance ..... Lieu de naissance .....

Département ..... Pays .....

Adresse .....

Code postal ..... Ville .....

Adresse e-mail ..... téléphone .....

N° National Etudiant (I.N.E.) .....

(obligatoire pour les étudiants déjà inscrits en université française et les personnes titulaires du baccalauréat depuis 1995 - et figurant sur le relevé de notes du baccalauréat)

### DEMANDE de VALIDATION des ACQUIS en Licence AES

- d'études supérieures accomplies en France ou à l'Étranger (application du décret n° 2002-529 du 16/04/2002) (1)
- d'expériences professionnelles ou d'acquis personnel (application du décret n° 85-906 du 23/08/85) (2)

pour une inscription en :

- Licence AES 1<sup>ère</sup> année avec dispense de baccalauréat
- Licence AES 2<sup>ème</sup> année
- Licence AES 3<sup>ème</sup> année
- parcours Ressources Humaines
- parcours Administration Générale du Territoire
- parcours Administration du Secteur Sanitaire et Social
- parcours Enseignement en Sciences Economiques et Sociales



### 1- Validation des études (décret n° 2002-529 du 16 avril 2002)

La validation des Etudes Supérieures permet de justifier des connaissances et des aptitudes exigées pour accéder à une formation.

« Peut donner lieu à validation : toute formation suivie par le candidat dans un établissement ou une structure de formation publique ou privée, quels qu'en aient été les modalités, la durée et le mode de sanction. ... »

**Pièces complémentaires à joindre : voir cadre 1 page 3**

### 2 – Validation des acquis professionnels (décret 85-906 du 23 août 1985)

La VAP consiste à faire valoriser et reconnaître par une commission pédagogique, les compétences et les connaissances acquises durant la vie professionnelle pour accéder directement, sans justifier du niveau d'études ou des titres normalement exigés, à une formation.

« Peuvent donner lieu à la VAP : expérience professionnelle - démarche autodidacte - responsabilités familiales, associatives - activités bénévoles, sportives, culturelles - productions et réalisations personnelles - expérience sociale – enquêtes - brevets - connaissances linguistiques »

**Pièces complémentaires à joindre : voir cadres 1 et 2 page 3**

**Je soussigné(e)**, (Nom et Prénom) : .....certifie sur l'honneur que je ne dépose, au cours de la même année civile, pour le diplôme de ..... aucune demande de validation d'acquis hors de l'Université de Nancy 2, et que je ne dépose, au cours de cette même année, pas plus de trois demandes au maximum pour des diplômes différents.

**Date et Signature :**

### ETUDES ANTERIEURES

(A compléter dans tous les cas - indiquer également les années d'interruption d'études)

ANNEE	DIPLÔMES ou NIVEAU DE FORMATION	RESULTAT	ETABLISSEMENT	Nombre ECTS * obtenus
2008-2009				
2007-2008				
2006-2007				
2005-2006				
	Baccalauréat : Série.....			

\* ECTS : European Credit Transfer System

Je certifie exacts les renseignements indiqués ci-dessus

**Date et signature :**

## **PIECES A JOINDRE OBLIGATOIREMENT**

### **CADRE 1 (dans tous les cas et pour les validations d'études)**

- Curriculum vitae présentant votre cursus professionnel et d'études détaillé
- Lettre de motivation présentant les raisons de votre candidature
- 2 enveloppes petit format affranchies au tarif en vigueur (ou coupons internationaux) toutes deux libellées au nom et adresse du candidat
- 1 photocopie de la carte nationale d'identité ou passeport (pour les étrangers photocopie du titre de séjour résident ou salarié)
- 1 relevé détaillé de la scolarité (relevés de notes des années d'études) effectuée dans l'enseignement supérieur (Université, IUT, BTS, autres écoles)
- 1 copie visée et attestée conforme par l'intéressé(e) du baccalauréat ou du titre régulièrement admis en dispense
- 1 copie visée et attestée conforme par l'intéressé(e) du relevé de notes du bac
- 1 copie visée et attestée conforme par l'intéressé(e) des titres, diplômes, certificats et toute autre pièce présentées à l'appui de la demande (les étudiants titulaires d'un DUT doivent joindre impérativement l'avis motivé du directeur de l'IUT)

**Important** : Les copies de documents étrangers seront accompagnées d'une traduction certifiée conforme aux originaux par un service officiel français. Une attestation consulaire d'équivalence de diplôme sera également à joindre dans la mesure du possible

### **CADRE 2 (pour les validations d'acquis professionnels)**

- Fiche récapitulative des principaux emplois occupés avec intitulés d'emploi, classification, durée d'exercice. Joindre les justificatifs (bulletins de salaire, contrats de travail, attestations d'employeurs...)

## **DATES LIMITES DE DEPOT DES DOSSIERS DE CANDIDATURE :**

- 1<sup>o</sup> session d'admission :
  - date limite de dépôt des dossiers **26 juin 2009**
  - résultats le **10 juillet 2009**.
- 2<sup>o</sup> session d'admission :
  - date limite de dépôt des dossiers **28 août 2009**
  - résultats le **4 septembre 2009**.

Les dossiers doivent être adressés à :

**U.F.R. A.E.S.**  
**4, Rue de la Ravinelle – CO n° 26**  
**54035 NANCY CEDEX**  
**☎ 03 54 50 43 00**

Les réponses seront notifiées par écrit.

**Tout dossier incomplet ne sera pas examiné**

Notre offre de formation **Licences** est consultable sur le site  
<http://www.univ-nancy2.fr/AES>

En cas de réponse positive, les étudiants auparavant inscrits dans un autre établissement d'enseignement supérieur que l'Université Nancy 2, doivent demander le **transfert de leur dossier universitaire à leur université d'origine**.